Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

FLEURISTE

SESSION 2026

ÉPREUVE E3 : GESTION ET MANAGEMENT

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet et des copies d'examen.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION FINANCIÈRE (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : SARL L'ATELIER DES SAISONS, TOULOUSE

Vous êtes fleuriste au sein de la SARL L'Atelier des Saisons, commerce indépendant situé à Toulouse. L'entreprise compte une gérante et quatre salariés : deux fleuristes, une apprentie et un vendeur-livreur. Elle propose des bouquets de saison, des compositions pour les événements et un service de livraison locale. Son positionnement repose sur le conseil personnalisé, la mise en valeur de fleurs de saison et une offre adaptée aux entreprises et aux particuliers.

La gérante étudie l'installation d'une nouvelle vitrine réfrigérée après des négociations avec un fournisseur. Elle souhaite aussi adapter l'organisation de l'équipe et examiner la rentabilité d'une offre de bouquets livrés par vélo-cargo. Vous disposez des documents techniques DT 1 à DT 3 pour traiter les trois parties. Répondez sur votre copie et complétez le document réponse DR 1.

Les montants financiers fournis sont exprimés hors taxes, sauf indication contraire. Les données propres à l'entreprise et à son marché local sont celles du cas étudié.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)

Rupture de négociations précontractuelles et réparation du préjudice

La SARL L'Atelier des Saisons a engagé des négociations avec la société Froid & Vitrine pour l'achat et l'installation d'une vitrine réfrigérée. Les faits utiles figurent dans le DT 1 et le DT 2. Traitez la situation au moyen du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, puis solution motivée de l'espèce.

1.1 (1 point) Qualifiez juridiquement les faits et les parties en présence. Distinguez les éléments établissant l'existence de négociations de ceux qui permettent de déterminer si un contrat de vente a été conclu.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit soulevé par la rupture des négociations et par les demandes d'indemnisation présentées par la SARL L'Atelier des Saisons.

1.3 (2,5 points) Exposez la règle de droit applicable en vous appuyant sur les articles du Code civil reproduits au DT 1 et sur la décision de la Cour de cassation présentée au DT 2. Précisez les conditions d'une éventuelle responsabilité et les limites de la réparation.

1.4 (2,5 points) Appliquez cette règle aux faits. La SARL peut réclamer le remboursement de l'étude technique facturée 420 € et une indemnisation de 2 000 € correspondant aux bénéfices qu'elle espérait tirer de l'installation ? Justifiez séparément votre réponse pour chaque demande, en distinguant la faute éventuelle, le lien de causalité et le préjudice réparable.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Diagnostic externe et interne, organisation et préconisations

La gérante souhaite développer les ventes de bouquets de saison et améliorer la coordination de l'équipe. Les informations de marché et les éléments de fonctionnement de l'entreprise sont présentés au DT 3. Appuyez-vous sur ces données pour établir un diagnostic et formuler des propositions adaptées à une petite entreprise fleuriste.

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic externe de l'entreprise sous la forme d'une analyse PESTEL. Présentez au moins un élément pertinent pour chacune des six dimensions : politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque élément, expliquez brièvement son effet possible sur l'activité.

2.2 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT en présentant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez clairement les éléments internes des éléments externes et justifiez-les par les données du DT 3.

2.3 (1,5 point) La gérante envisage un bref point d'équipe quotidien, une répartition écrite des tâches de préparation des commandes et une formation de l'apprentie à la préparation des livraisons. Analysez la cohérence de ces choix avec les difficultés et les ressources humaines décrites dans le DT 3. Indiquez un risque à prévenir lors de leur mise en œuvre.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations managériales ou commerciales concrètes et hiérarchisées pour les six prochains mois. Pour chacune, précisez l'objectif recherché et un indicateur permettant d'en suivre les résultats.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION FINANCIÈRE (6 points)

Rentabilité de l'activité et évaluation d'une offre commerciale

La gérante examine les résultats de l'exercice 2025 et la rentabilité prévisionnelle d'une offre de bouquets livrés par vélo-cargo. Les données nécessaires figurent au DT 3. Présentez les calculs, les unités et les conclusions. Arrondissez les montants à l'euro le plus proche lorsque cela est nécessaire.

3.1 (2 points) À partir du tableau financier du DT 3, calculez la marge sur coûts variables 2025, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation. Vérifiez la cohérence du résultat avec les données communiquées.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité 2025 en valeur, puis le chiffre d'affaires réalisé au-dessus de ce seuil. Indiquez ce que ces résultats permettent de conclure sur la situation de l'entreprise.

3.3 (2 points) Pour l'offre de bouquets livrés, calculez la marge sur coûts variables unitaire, le nombre minimal de bouquets à vendre pour couvrir les charges fixes spécifiques et le résultat prévisionnel correspondant à 180 ventes. La gérante doit-elle retenir l'offre au regard de ces seules données chiffrées ? Justifiez votre réponse.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLES DE DROIT APPLICABLES

Situation communiquée par l'entreprise : le 8 janvier 2026, la gérante de la SARL L'Atelier des Saisons sollicite la société Froid & Vitrine pour le remplacement de sa vitrine réfrigérée. Les échanges se poursuivent pendant plusieurs semaines. Le fournisseur transmet un devis de 6 800 € HT, comprenant la livraison et l'installation. Le courriel accompagnant le devis précise : « accord de principe sous réserve de signature du devis ». Aucun devis signé, acompte ou contrat définitif n'est établi.

Le fournisseur demande à la gérante de faire réaliser une étude technique de l'emplacement. Le 20 février, il lui écrit que cette étude est nécessaire pour finaliser son offre. La gérante commande l'étude, facturée 420 €. Le 3 mars, le fournisseur annonce qu'il met fin aux discussions, sans avoir signé le devis. Il indique avoir retenu un autre chantier. La gérante estime que la rupture est intervenue tardivement et sans préavis suffisant. Elle demande le remboursement des 420 € et 2 000 € au titre des bénéfices qu'elle comptait réaliser grâce à l'installation.

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1112 : « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages. »

Code civil, article 1113 : « Le contrat est formé par la rencontre d'une offre et d'une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s'engager. »

Code du travail, article L. 4121-1 : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent notamment des actions de prévention, d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, 26 NOVEMBRE 2003, POURVOI N° 00-10.243

Décision : Cour de cassation, chambre commerciale, 26 novembre 2003, pourvoi n° 00-10.243, arrêt dit « Manoukian ».

Visa : article 1382 du Code civil dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance du 10 février 2016, devenu l'article 1240 du Code civil.

Attendu de principe, extrait de portée : la rupture fautive de pourparlers peut engager la responsabilité de son auteur. Toutefois, le préjudice réparable ne comprend pas les gains que la conclusion du contrat aurait permis d'espérer, ni la perte de chance d'obtenir ces gains. La réparation doit porter sur un préjudice directement causé par la faute retenue.

Portée pour le cas étudié : l'existence d'une rupture des négociations ne suffit pas, à elle seule, à établir une faute. Le juge apprécie notamment le déroulement des échanges et les circonstances de la rupture. La partie qui réclame une indemnisation doit établir la faute, le préjudice invoqué et le lien de causalité. La décision ne permet pas de réclamer les bénéfices attendus du contrat qui n'a pas été conclu.

La formulation de l'attendu ci-dessus restitue la portée de la décision et n'en constitue pas la reproduction intégrale.

DT 3 : TABLEAU DE BORD DE LA SARL L'ATELIER DES SAISONS ET ÉLÉMENTS DE MARCHÉ

Activité et organisation : l'entreprise réalise des bouquets de saison, des compositions événementielles et des livraisons locales. Son chiffre d'affaires dépend fortement des périodes de fêtes et des événements. L'équipe comprend quatre salariés : deux fleuristes, une apprentie et un vendeur-livreur. La gérante constate des retards ponctuels dans la préparation des commandes lors des périodes de forte activité et une circulation incomplète des informations entre la vente et l'atelier. Les salariés apprécient le contact avec la clientèle et la variété des réalisations. L'apprentie souhaite acquérir davantage d'autonomie dans la préparation des commandes.

Informations sur l'environnement de l'entreprise : une enquête menée auprès de 120 clients indique que 60 % d'entre eux souhaitent davantage de fleurs de saison et de provenance locale. Les commandes prises en ligne représentent 18 % des ventes de bouquets et sont en progression depuis un an. Le coût de l'énergie supporté par l'entreprise a augmenté de 12 % sur le dernier exercice. Plusieurs enseignes et fleuristes indépendants sont présents dans la zone de chalandise. La municipalité a annoncé pour 2026 une aide de 1 200 € aux commerces de proximité qui mettent en place une livraison par vélo-cargo. À compter de janvier 2026, l'accès des véhicules de livraison aux rues piétonnes du centre est limité au créneau de 7 h à 10 h. Les clients interrogés se déclarent également sensibles à la réduction des emballages. L'entreprise vend une partie de ses fleurs sous emballages plastiques.

Compte de résultat simplifié 2025, en euros HT : les coûts variables regroupent les achats de fleurs et végétaux, les emballages et les autres coûts qui varient avec le chiffre d'affaires. Les charges fixes correspondent aux charges d'exploitation retenues par l'entreprise pour l'analyse du seuil de rentabilité. Les données du tableau sont annuelles.

Données financières 2025 et hypothèses de l'offre de bouquets livrés

Indicateur	Valeur	Précision
Chiffre d'affaires 2025	308 000 €	Ventes annuelles HT
Coûts variables 2025	123 200 €	Achats, emballages et autres coûts variables
Charges fixes d'exploitation 2025	169 400 €	Charges fixes retenues pour l'analyse
Résultat d'exploitation 2025	15 400 €	Donnée communiquée par la gérante
Prix de vente d'un bouquet livré	38 €	Prix unitaire HT
Coût variable d'un bouquet livré	16 €	Bouquet, emballage et coût variable de préparation-livraison
Charges fixes spécifiques à l'offre	3 300 €	Coût annuel du dispositif de livraison, hors coûts variables
Ventes annuelles prévues	180 bouquets	Prévision de la gérante

Source : données de gestion communiquées par la SARL L'Atelier des Saisons. Montants hors taxes.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1 à 1.4 et 2.1 à 2.2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Vous pouvez développer vos réponses sur votre copie si l'espace est insuffisant. Pour l'analyse juridique, respectez les étapes du syllogisme juridique. Pour le diagnostic stratégique, classez les éléments et justifiez-les à partir des documents fournis.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Application aux faits et solution motivée	.....
Préjudice réparable et limites de l'indemnisation	.....

À compléter par le candidat.

Tableau de diagnostic stratégique SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

À compléter par le candidat à partir du DT 3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.